

Compte rendu Conseil municipal du 25 janvier 2018

1 – Marché réaménagement de l'espace Saint Michel d'AIGUILHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres en 13 lots lancée le 15 novembre 2018 pour le réaménagement de l'entrée du rocher Saint Michel d'Aiguilhe. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 20/12/2017 pour l'ouverture des plis. Elle a attribué les 13 lots constituant le marché de base pour un montant global de 577 235.92 €. En complément elle a retenu deux options pour un montant global de 34318,50 €.

2 – Marché extension de l'espace Saint Michel d'AIGUILHE scénographie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres d'un marché de fournitures et de services en 5 lots lancée le 15 novembre 2018 pour la scénographie du réaménagement de l'entrée du rocher Saint Michel d'Aiguilhe. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 20/12/2017 pour l'ouverture des plis et le 25/01/2018 pour l'attribution des lots, a choisi les entreprises devant intervenir sur ce projet. L'enveloppe globale s'élève à 194 880 € HT.

3 – Demande de subvention au titre de la DETR 2018 relatif au projet de rénovation d'extension des locaux communaux affectés aux services techniques

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une rénovation et une extension des locaux affectés aux services techniques s'imposent.

Le conseil municipal, approuve le projet et son coût prévisionnel de 165 000€ HT, approuve le plan de financement ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	150 000 €	DETR: 40% sur travaux	66 000 €
Honoraires	15 000 €	Département (contrat 43-11) 20%	33 000 €
		Fonds propres 40 %	66 000 €
TOTAL HT	165 000 €	TOTAL HT	165 000 €

4 – Tarifs 2018

Le conseil adopte les nouveaux barèmes des prestations de la commune qui dans leur ensemble subissent peu de modification.

5 – Approbation du montant de l'attribution de compensation

Le conseil doit délibérer sur l'approbation d'un nouveau montant de l'attribution de compensation arrêté à 20 422 € du fait du transfert de charges de fonctionnement de la crèche pour un montant évalué à 18 672 € par la CLECT du 14 décembre 2017.

Le conseil municipal accepte la nouvelle valeur de l'attribution de compensation de la commune d'Aiguilhe de -20 422 €.

6 – Accord local de représentation des communes à la communauté d'agglomération

Suite à l'adhésion à la Communauté d'agglomération des communes de St-Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier à compter du 1er janvier 2018 conformément aux arrêtés préfectoraux du 10 novembre 2017, il convient de procéder à une recomposition du Conseil Communautaire.

L'accord local doit être validé par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de l'EPCI ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale de l'EPCI.

Le conseil donne son accord pour adopter l'accord local proposé par la Communauté d'Agglomération.

7 – Organisation des temps péri-scolaires

Dans un souci d'harmonisation avec les communes environnantes (Polignac, le Puy) qui ont statué sur un retour à 4 jours d'école, le conseil municipal décide à l'unanimité un retour à 8 demi-journées d'ouverture de l'école (4 jours).